

**Centre Intercommunal
d'Action Sociale**

Grand Verdun

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 19 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à 17 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale s'est réuni **Espace des Cordeliers**, 1 rue des Petits Frères, 55100 VERDUN sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Examen et vote du
Budget Primitif 2022**

CIAS2022_0003

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Madame Régine MUNERELLE, Madame Christine GERARD BARGE, Madame Karen SCHWEITZER, Madame Christine PROT, Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL, Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN, Monsieur Julien LAMBLE, Monsieur Denis THIERCY, Monsieur Christophe CREUSAT, Madame Marjory HARMAND, Monsieur Jean-Michel CORRIAUX

Absents et excusés :

Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Angélique SANTUS, Madame Evelyne VINCKIER, Monsieur René DUMONT

A délégué son droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Marie BRUNEL à Madame Régine MUNERELLE

Entendu l'exposé de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

Synthèse de la délibération

Par délibération du 09 décembre 2020, la Communauté d'Agglomération a créé le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2022 du CIAS est un budget technique permettant les écritures comptables de régularisations entre le budget du CCAS et le budget du CIAS pour la gestion de l'équipe d'insertion et la mutualisation.

L'assemblée doit se prononcer sur les prévisions proposées et procéder au vote par nature au niveau du chapitre.

- **Contexte – Problématique**

Le budget primitif 2022 du CIAS se décline par chapitre et permet de constater les dépenses et les recettes selon le détail ci-joint.

La création du CIAS n'a pu être effective qu'à partir de 2022. De ce fait, de nombreuses régularisations budgétaires s'avèrent nécessaires pour être en conformité avec les statuts actuels de la CAGV.

En effet, une modification statutaire a été votée pour permettre la mise en place du CIAS. Ainsi, le nouveau périmètre de l'action sociale de la CAGV est entré en vigueur dès la publication et la transmission au contrôle de légalité de la délibération du 9 décembre 2020.

Théoriquement, en l'absence de création du CIAS en 2021, toutes les missions du chantier d'insertion auraient dues être prises en charge par la CAGV (suivi budgétaire, transferts des agents....).

Le Budget Primitif 2022 est donc un budget de transition permettant :

- Des régularisations budgétaires pour prendre en compte un transfert de compétence au 9 décembre 2020.

La subvention d'équilibre versée par la CAGV, est de 60 900 euros pour le CIAS en 2022.

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Le budget primitif d'une collectivité est un acte juridique. Il prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Pour information, le document budgétaire est consultable à l'Hôtel de Ville en version papier et/ou dématérialisée.

Il est également disponible à distance, sur le site internet suivant :

<http://datastore.adista.fr>
Login : ccverdun/verdun
Mot de passe : verdun

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**,

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

SLO

ID : 055-200049187-20221122-BUDGETPRIMITIFC-BF

ADOPTÉ le budget primitif du Centre Intercommunal d'action sociale pour 2022 tel qu'il lui est présenté.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président.



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 21/11/2022
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

SLO

ID : 055-200049187-20221212-PIECESANNEXESDE-BF

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Libellés	Montant
		DEPENSES	701 958,00
011		Charges à caractère général	15 000,00
	604	achat de prestation de services (repas mensuel+Noël)	15 000,00
67		Charges exceptionnelles	686 958,00
	678	autres charges exceptionnelles	686 958,00
		RECETTES	701 958,00
74		Dotations et participations	60 883,00
	7475	subventions	60 883,00
77		Produits exceptionnels	641 075,00
	7788	Produits exceptionnels divers	641 075,00

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

SLO

ID : 055-200049187-20221212-PIECESANNEXESDE-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Libellés	Montant
		DEPENSES	100 000,00
16		Emprunts et dettes assimilées	100 000,00
	16875	gfp de rattachement	100 000,00
		RECETTES	100 000,00
16		Emprunts et dettes assimilées	100 000,00
	16875	gfp de rattachement	100 000,00

CREDITS CUMULES 2022

Chapitre	Budget primitif	report	Budget total 2022
INVESTISSEMENT			
Dépenses			
001	-		-
16	100 000,00		100 000,00
21	-		-
Total	100 000,00	-	100 000,00
Recettes			
001	-		-
10	-		-
16	100 000,00		100 000,00
021	-		-
040	-		-
Total	100 000,00	-	100 000,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
011	15 000,00		15 000,00
012			-
65	-		-
66	-		-
67	686 958,00		686 958,00
023	-		-
042	-		-
Total	701 958,00	-	701 958,00
Recettes			
002	-		-
013	-		-
70	-		-
74	60 883,00		60 883,00
75	-		-
77	641 075,00		641 075,00
Total	701 958,00	-	701 958,00